



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FHF : Echanges sur le Ségur investissement

Vendredi 8 avril 2022

SÉCUR DE LA SANTÉ

Relancer
les investissements
en santé

**Calibrage des aides
Sécur Investissement
Sanitaire**

1. Éléments de méthode

- Analyse du projet dans toutes ses dimensions (architectural, organisationnelle, réponse à l'offre de soins...)
- Etude de la soutenabilité financière pour un calibrage de l'aide (le cas échéant) en fin de processus, une fois le projet « stabilisé » et validé par l'ARS.
 - Certains projets auront pour **effet une nette amélioration de l'organisation** et/ou de la prise en charge et pourront alors offrir un **retour sur investissement** participant à la compensation des nouvelles charges induites par ces projets (amortissements et frais financiers).
 - D'autres projets concernant des établissements ayant **déjà réalisé ces réorganisations ou en attente d'un projet plus important**, pourront, quant à eux, ne générer qu'un très faible retour sur investissement.

Une enveloppe régionale de 684 M€ dont 90M€ de FMIS (pouvant être alloués à tous les établissements de santé) et 594M€ pour les seuls établissements assurant le SPH



Il est rappelé également que l'instruction du 21 juillet 2021 insiste sur l'enjeu qui réside dans le soutien de ces projets tout en limitant la trajectoire de l'endettement de ces établissements.

- **Production d'une fiche d'aide ARS à la décision pour calibrer des aides au plus près des besoins :**
- Situation budgétaire de l'établissement reprenant son taux de marge brute, sa CAF, ses aides à l'exploitation et son résultat comptable des 3 dernières années,
- Situation financière de l'établissement à travers la prise en compte dans la dotation de restauration des marges du bloc 1 de son niveau d'endettement supérieur à 30% et de ses capitaux propres (hors subventions et provisions décaissables) inférieurs à 15%,
- Poids de ses charges d'investissement actuel,
- Niveau des aides à l'investissement dont l'établissement bénéficie actuellement (effet annuel comprenant les quotes-parts et provisions 142) et indication de la fin programmée de ces aides,
- Poids de ses charges d'investissement actuel net de ces aides,
- Montant et impact du projet structurant présenté dans le cadre de la demande SEGUR,
- Poids de ses charges d'investissement après projets net des aides actuelles et envisagées,
- Capacité de l'établissement à augmenter sa marge brute après projet afin de pouvoir couvrir son reste à charge à supporter après les aides envisagées,
- Le niveau de l'encours de la dette avant et après projet.



Des faisceaux d'indices afin de trouver le juste équilibre entre un montant d'aide compatible avec l'enveloppe disponible, un coût du projet nécessaire et optimisé par rapport au service rendu et un taux de marge brute compatible avec la situation budgétaire de l'établissement.

Calibrage des aides Ségur Investissement Sanitaire

- **Enveloppe de 684M€** (dont une partie peut être allouée aux projets structurants des établissements privés) au regard des 3,6Mds de de projets retenus, **la capacité moyenne de taux d'accompagnement de ces crédits est de 19%, cette moyenne n'ayant pas de sens en tant que telle**

Au regard des indicateurs budgétaires et financiers des établissements ainsi que des capacités de couverture des crédits nationaux et régionaux délégués aux investissements, le niveau d'aide pourrait permettre :

- un **reste à charge** des amortissements et frais financiers (après aides déjà en cours + aide SEGUR envisagée) entre **5,5% et 6% pour les établissements ayant une situation budgétaire correcte,**
- un **reste à charge** des amortissements et frais financiers (après aides déjà en cours + aide SEGUR envisagée) entre **4,5% et 5,5% pour les établissements plus en difficultés.**
- **Une prise en compte de la situation globale de l'établissement comme garant d'équité** (*poids total de l'investissement mais aussi total des aides à l'investissement actuelles et à venir*).

Considérant le suivi de l'**encours de la dette**, celui-ci pourra atteindre au maximum **40% du total des produits** avec une cible de retour à un niveau proche ou inférieur de 30% dans les 5 ans à venir.

- Un« tirage » supplémentaire sur l'enveloppe Ségur, ou une utilisation du FIR sont envisagés (sur l'enveloppe investissement) ~~sous réserve de créer un besoin important de soutien à l'exploitation pour les années futures~~

2. Principes de décision de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

- **Une fois le projet validé : des annonces perlées établissement par établissement.**
Cette annonce prendra la forme d'un courrier (doublé d'un échange avec l'établissement si besoin) et d'un avenant au contrat Ségur de chaque structure (celui-ci intervenant dans un second temps)
- **Des projets seront validés avec un montant d'aide à 0 €** (pour les établissements à tarification publique seulement)
- Organisation d'une revue de projet à minima annuelle permettant le cas échéant et si nécessaire **un ré-examen de la situation si une insoutenabilité financière venait à se faire jour.**



3. Calendrier Ségur Investissement

- **23 mars:** CRIS
- **Fin mars/début avril :** Réunions FHF et FHP et FEHAP
- **Fin avril:** Objectif de fin de primo analyse des dossiers vague 1 et annonce, au fil de l'eau aux établissements via un courrier (réunion si nécessaire) de la validation de leur projet
- **Fin juin :** objectif d'analyse de fin de primo analyse des dossiers vagues 2
- **Fin août :** objectif d'analyse de fin de primo analyse des dossiers vagues 3



- **Pour chaque vague :**
 - Soit le dossier est terminé en analyse et donc un courrier lui est envoyé au fil de l'eau confirmant la validation du projet et l'éventuel montant d'aide
 - Soit le dossier n'est pas encore complètement mature, dans ce cas, est préservée sur l'enveloppe Ségur une fourchette d'aide
- **Fin septembre :** projection de l'utilisation macro de l'enveloppe Ségur (avec soit les montants définitifs, soit la fourchette pour les projets non aboutis)
- **Octobre :** répartition des projets entre les 3 enveloppes Ségur : FMIS, tranche 1 et tranche 2 du bloc 2
- **Novembre :** contractualisation des projets retenus sur la tranche 1
- **D'ici fin d'année :** poursuite de l'analyse des dossiers non aboutis au fil de l'eau pour passer d'une fourchette à un montant d'aide définitif
- **2023 :** revue de projet à planifier au fil de l'eau,

SÉCUR DE LA SANTÉ

Relancer
les investissements
en santé

**Point d'étape sur la
consommation
Investir au Quotidien**

Indicateurs

- **266** établissements bénéficiaires de l'enveloppe « investissement du quotidien »
- Un taux de consommation très bas de l'enveloppe « investissement du quotidien » -
Moyenne nationale 18 % à fin février 2022
- **Proposition : relancer les ES avec une nouvelle échéance permettant l'accélération de la consommation de l'enveloppe 2021**

Investir au quotidien sanitaire

Enveloppe 2021 = 44 M€

Montants notifiés = 44 M€

Calendrier campagne 2021 :

- communication des montants aux établissements sanitaires le 25/03/2021
- signature des avenants CPOM le 4/08/2021
- versements des crédits sur présentation des factures auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation

Perspectives des années suivantes :

- Reconduction de la démarche à l'identique pour 2022 en accord avec les fédérations

- Calendrier :

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------|-------|-------|-------|------|
| Montant IQ | 45 M€ | 18 M€ | 18 M€ | 9 M€ |

| Département | Montant projet retenu 2021 |
|----------------------|----------------------------|
| 16 | 2 072 100 € |
| 17 | 4 766 619 € |
| 19 | 2 183 290 € |
| 23 | 1 044 700 € |
| 24 | 2 674 100 € |
| 33 | 11 669 700 € |
| 40 | 2 917 800 € |
| 47 | 3 000 700 € |
| 64 | 4 778 406 € |
| 79 | 2 385 900 € |
| 86 | 3 250 600 € |
| 87 | 3 255 885 € |
| Total général | 43 999 800 € |

Investir au quotidien sanitaire – EPS – FHF –

Données à fin février 2022

| Département | Engagement | Paiement | % Consommation |
|----------------------|---------------------|--------------------|----------------|
| 16 | 1 667 000 € | 458 809 € | 28% |
| 17 | 3 988 000 € | 440 981 € | 11% |
| 19 | 1 769 790 € | 194 577 € | 11% |
| 23 | 837 000 € | 408 333 € | 49% |
| 24 | 1 956 000 € | 427 564 € | 22% |
| 33 | 6 388 000 € | 634 543 € | 10% |
| 40 | 2 302 000 € | 319 419 € | 14% |
| 47 | 2 475 000 € | 29 755 € | 1% |
| 64 | 2 693 306 € | 358 314 € | 13% |
| 79 | 2 014 000 € | 562 065 € | 28% |
| 86 | 2 689 000 € | | 0% |
| 87 | 2 528 000 € | 297 840 € | 12% |
| Total général | 31 307 096 € | 4 132 199 € | 13% |
| <i>Dont HAD</i> | 394 790 € | NC | - |